



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Silicone F, Adhésif et scellant, transparent (F)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Silicone F, Adhésif et scellant, transparent (F)
Code-Nr. 131240

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Adhésifs et scellants monocomposants, durablement élastique

2. Identification des dangers

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit non soumis à étiquetage selon des Directives européennes.

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bien que l'obligation de marquage ne s'applique pas à ce produit, il convient d'observer les consignes de sécurité.

3. Composition/informations sur les composants

Description

moyen d'étanchéité

Composants dangereux

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - 67/548/CEE |
|------------|-----------|-----------------------|--------------|-----------------------------|
| 17689-77-9 | 241-677-4 | triacétoxyéthylsilane | < 5 | R14; C R34 |

4. Premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Tamponner légèrement les parties concernées de la peau avec de la ouate ou de la cellulose, et ensuite, nettoyer abondamment avec de l'eau et un produit de nettoyage doux.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Silicone F, Adhésif et scellant, transparent (F)

Stocker au sec.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|---------|----------------|-------------|---------|-------|----------|
| 64-19-7 | Acide acétique | 8 heures | - | - | - |
| | | Court terme | 25 | 10 | |

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: latex naturel, 0,6mm;480min;60min.

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
visqueux

Couleur
incolore

Odeur
piquante

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|------------------------------|------------|-------------|---|---------|-----------|
| Point d'éclair | > 100 °C | | | | |
| Pression de vapeur | < 100 mbar | 20 °C | | | |
| Densité | 1,03 g/cm3 | 20 °C | | | |
| Solubilité dans l'eau | | | | | insoluble |
| Viscosité (dynamique) | 8500 mPa*s | 20 °C | | | |
| Teneur du solvant | 0 % | | | | |

10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux

En cas de contact avec l'eau ou l'humidité de l'air, formation d'acide acétique

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Silicone F, Adhésif et scellant, transparent (F)

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|------------------------------|-------------------|---------|---------|----------|
| Irritation de la peau | Non irritant. | | | |

12. Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

| | Taux d'élimination | Méthode d'analyse | Méthode | Evaluation |
|--|--------------------|-------------------|---------|------------|
|--|--------------------|-------------------|---------|------------|

Biodégradabilité

Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

| Code déchets | Nom du déchet |
|--------------|--|
| 07 02 17 | déchets contenant des silicones autres que celles visés à la rubrique 07 02 16 |
| 08 04 10 | déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 |

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 14 Réagit violemment au contact de l'eau.
R 34 Provoque des brûlures.